

Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 Février 2016

Présents : MISSOUR Gérald – SCHAEFFNER Bernard – ORNIA Hélène – HUOT Didier – COMBA Jean-Bernard – LEVANTERI Vincent – COURROYE Danielle – AZNAR Didier – BLANCHER Audrey – GRANDMMOUGIN Philippe

Procurations : ALLEMAND Marie-Diane à BLANCHER Audrey – LAHMAM Imane à MISSOUR Gérald – ROUVIER Brigitte à Bernard SCHAEFFNER – ALLAINE Franck à AZNAR Didier

Secrétaire de séance : Audrey BLANCHER

Début de séance : 18h15'

Question 1 : Désignation d'un nouveau délégué au conseil d'école

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Le délégué au conseil d'école doit participer aux conseils d'école afin d'apporter les réponses relatives à la gestion de l'établissement (travaux..), mais aussi aux questions financières. Il est proposé de procéder à la désignation d'un nouveau délégué au Conseil d'école. Il est précisé que cette délibération annulera et remplacera la délibération n°01 du conseil municipal du 04 Mai 2015.

La législation ne permet pas de donner procuration pour un conseil d'école.

La déléguée aux affaires scolaires sera absente pour sa prochaine tenue alors même que doit être votée la poursuite des NAP sur la demi-journée. Il apparaît important que ce vote sur les NAP se fasse avec tous les représentants de la commune.

De nombreux élus dont le Maire souligne l'incohérence de la législation qui ne permet pas la procuration. Il est donc, avec regret, proposé de voter pour une autre élue qui siègera désormais au conseil d'école. Madame Audrey Blancher est proposée.

Approuvé à la majorité (3 Abstentions)

Fin de la séance : 18h45'